



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**Place Paul Saissac
Cinéma en plein air**

N°912026

Le Maire de Lisle-sur-Tarn,

Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'association Entraide & Réciprocité organise une soirée cinéma en plein air en partenariat avec CinEcran81 le 27 août 2026, il y a lieu pour assurer la circulation des véhicules de secours et de sécurité et le bon fonctionnement de cette manifestation, de prendre les dispositions suivantes :

ARRETE

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement seront interdits à tout véhicule autour des trois côtés de la Place Paul Saissac (côtés : n°11 au n°34) du 27 août 2026 à 18 heures au 28 août 2026 à 1 heure.

Article 2 :

Toutes les dispositions et mesures de sécurité devront être prises durant les périodes énoncées, des barrières seront mises en place et enlevées par l'association Entraide & Réciprocité. L'association Entraide & Réciprocité veillera à laisser la voie de circulation libre pour les engins de secours.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police Municipale seront chargées chacune en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire
l'Adjoint délégué,

Philippe DUBREUIL

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 26 MAI 2026

Le Maire,
Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le... 26 MAI 2026... et/ou notifié à l'intéressé(e) le ... 26 MAI 2026... La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Téléréours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.